

(1)

(N° 43.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1877-1878.

Projet de loi contenant le Budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1878.

(Voir les N° 92 session 1876-1877, 45 et 69, session 1877-1878, de la Chambre
des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux Publics, pour l'exercice 1878, est fixé à la somme de quatre-vingt-un millions trois cent cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-neuf francs (81,354,389 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Bruxelles, le 21 mars 1878.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) P. TACK.*

*Les Secrétaires,
(Signé) LÉON VISART,
PETY DE THOZÉE,*

Budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1878.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	»	
2	— des fonctionnaires et employés . . .	1,558,955	»	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	50,250	»	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	142,060	»	1,720,845 »
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	110,000	»	
6	Honoraires des avocats du Département.	38,600	»	
CHAPITRE II.				
PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.				
SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.				
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides . . .	4,308,228	»	
8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes . .	41,000	»	
SECTION 2. — Bâtimens civils.				
9	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtimens et monumens appartenant à l'État, travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles, loyers; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles, d'objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, etc.	400,000	»	
10	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtimens civils.	»	433,000	»
SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.				
11	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	857,000	»	1,094,150 »
TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.				
<i>Bassin de la Meuse.</i>				
12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	»	83,000	»

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
15	Rivière et canal de l'Ourthe	»	4,500 »	
14	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé	»	25,000 »	
15	— de Maestricht à Bois-le-Duc	»	10,000 »	
16	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	»	8,000 »	
17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	»	3,000 »	
18	— — vers Hasselt.	»	10,000 »	
19	Sambre canalisée.	»	15,000 »	
20	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.	»	11,500 »	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
21	Escaut	»	7,800 »	
22	Canal de Mons à Condé	»	16,000 »	
23	— de Pommerœul à Antoing.	»	42,400 »	
24	Lys	»	9,700 »	
25	Canal de Roulers à la Lys	»	4,000 »	
26	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand	»	65,500 »	10,655,360 »
27	— de Selzaete à la mer du Nord	»	500 »	
28	Canaux le Moervaert et la Zuidleede.	»	500 »	
29	Rupel	»	2,000 »	
30	Dyle et Demer.	»	5,000 »	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
31	Yser.	»	56,000 »	
	<i>Plantations.</i>			
32	Plantations nouvelles	25,000 »	»	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
33	Etablissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	55,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.			
34	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	339,500 »	425,500 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
35	Port d'Ostende.		250,000 »	
36	Côtes.	»	90,000 »	
37	Phares et fanaux	»	11,000 »	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.			
38	Études de projets ; frais de levée de plans ; achats d'instruments, de cartes et de livres ; matériel, impressions, etc. ; frais d'adjudications.	40,500 »	»	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.			
39	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées ; frais de bureau et de déplacement.	845,050 »	23,500 »	
40	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	926,687 »	67,100 »	
41	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils. Frais d'habillement des gardiens de monuments.	51,943 »	»	
42	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement ; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	12,000 »	»	
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
	SECTION 1^{re}. — Personnel du conseil.			
43	Personnel du conseil des mines. — Traitements	41,110 »	»	
44	— — — — — Frais de route	300 »	»	
45	— — — — — Matériel	1,800 »	»	
	SECTION II. — Personnel du corps.			
46	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	283,200 »		

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
47	Frais des jurys d'examen, du conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines.	10,000 »	»	407,410 »
48	Confection de la carte générale des mines.	»	19,000 »	
	SECTION III. — <i>Caisse de prévoyance.</i>			
49	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance	45,000 »	»	
	SECTION IV. — <i>Impressions, etc.</i>			
50	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences.	7,000 »	»	
	CHAPITRE IV.			
	CHEMINS DE FER.			
	SECTION 1 ^{re} . — <i>Voies et travaux.</i>			
51	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,013,025 »	»	
52	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	7,071,110 »	»	
53	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	3,224,732 »	»	
54	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux	2,568,870 »	154,000 »	
	SECTION 2. — <i>Traction et matériel.</i>			
55	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	957,830 »	»	
56	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	11,274,600 »	»	
57	Primes d'économie et de régularité	375,000 »	»	
58	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	4,280,000 »	»	
59	Entretien, réparation et renouvellement du matériel.	7,513,025 »	»	
	SECTION 3. — <i>Transports.</i>			
60	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	7,158,250 »	»	
61	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	5,088,860 »	»	
62	Primes pour encourager la marche régulière des convois	280,000 »	»	
63	Frais d'exploitation.	1,890,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
64	Camionnage.	1,500,000 »	»	
65	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux . .	600,000 »	»	
66	Redevances aux compagnies	20,000 »	»	
	SECTION 4. — Services en général.			
67	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	369,954 »	»	
68	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	97,248 »	»	56,077,744 »
69	Matériel et fournitures de bureau	574,240 »	»	
70	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration.	40,000 »	»	
71	Secours aux ouvriers qui se trouvent dans une position malheureuse	24,000 »	»	
72	Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales	3,000 »	»	
	<small>(Les crédits portés aux art. 2, 54, 55, 60 et 67, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)</small>			
	CHAPITRE V.			
	POSTES ET TÉLÉGRAPHES.			
	SECTION 1 ^{re} . — Services communs.			
73	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	79,300 »	»	
74	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	44,400 »	»	
	SECTION 2. — Postes.			
75	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	2,247,120 »	»	
76	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	2,880,950 »	»	
77	Transport des dépêches; indemnité à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employés en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (Crédit non limitatif)	726,690 »	»	9,384,960 »
78	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste (Crédit non limitatif) . .	10,000 »	»	
79	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	671,500 »	»	
80	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne.	3,250 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	SECTION 3. — Télégraphes.			
81	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,661,950 »	»	
82	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	755,800 »	»	
83	Entretien.	304,000 »	»	
	<small>(Les crédits portés aux art. 73, 75 et 81 pourront être réunis et transférés de l'un de ces art. aux autres, suivant les besoins du service.)</small>			
	CHAPITRE VI.			
	MARINE.			
84	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	769,721 »	»	
85	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	169,200 »	»	
86	Remises (Crédit non limitatif)	900,000 »	»	2,960,370 »
87	Subsides	47,945 »	»	
88	Traction et matériel	1,073,504 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.			
89	Frais de route et de séjour	1,000 »	»	
90	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	1,000 »	»	
	7,200 »			
	SECTION II. — Commission des Annales des Travaux publics.			
91	Frais de route et de séjour.	300 »	»	
92	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.	4,900 »	»	
	CHAPITRE VIII.			
93	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	»	74,000 »	74,000 »
	CHAPITRE IX.			
94	Pensions : premier terme	19,000 »	»	19,000
	CHAPITRE X.			
95	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.	29,500 »	»	29,500
	CHAPITRE XI.			
96	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 »	»	18,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. fr.	78,553,959 »	3,020,450 »	81,554,389 »